	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-527

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	N° 2022-527

Ajustement des effectifs de la Direction générales Mobilités - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein de la direction générale suivante :

I – LE SCHEMA DES MOBILITES

Le Schéma des Mobilités voté lors du Conseil du 24 septembre 2021, s'articule autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités qui se déclinent en actions et projets à mener à l'horizon 2030, et en particulier sur la mandature 2021-2026 :

- Décongestionner le territoire métropolitain,
- Fluidifier les liaisons Rive droite / Rive Gauche,
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole / hors-métropoles,
- Décarboner les mobilités,
- Favoriser une nouvelle gouvernance

Au vu des nombreux projets nouveaux escomptés et du plan de charge actuel très important de la direction Générale Mobilités, et afin de parvenir à remplir les objectifs fixés, dans les délais impartis, la Direction générale des Mobilités sollicite pour ses directions des moyens supplémentaires via 13 postes venant renforcer ses effectifs et entraînant donc les modifications d'organigramme ci-après. Certains postes constituent des renforts indispensables mais temporaires sur une période déterminée, le temps d'achever des projets conséquents en cours (Bus Express St Aubin, Pont Simone Veil, Extension tram A vers Aéroport...). C'est pourquoi ils prennent la forme de 7 contrats de projets au total, les 6 postes restants étant des postes permanents.

► Direction Grands Projets Mobilités

1) Services Grands projets Mobilités & Service Amélioration Réseaux Mobilités

Pour le service Amélioration Réseaux Mobilités :

- **Création d'un poste de « chef de projet Infrastructures cyclables »**, catégorie A, filière technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, ouvert aux contractuels (PER à créer),
- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chef de projet TCSP Bus express »**, catégorie A, filière technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PRO à créer),
- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chargé d'opération TCSP Bus express »**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (PRO à créer),

Pour le service Grands Projets de transports :

- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chef de projet adjoint TCSP Bus express Saint-Aubin-de-Médoc/Bordeaux gare St jean »**, catégorie A, filière technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PRO à créer)

Les équipes projets de la Direction Grands Projets Mobilités sont actuellement investies dans la phase opérationnelle des actions du SDODM ainsi que l'amélioration du réseau TBM actuel. La nouvelle feuille de route du schéma des mobilités adopté vient compléter le portefeuille actuel des projets pilotés au sein de la direction par les équipes projets des deux services de la direction.

- Service Grands Projets Mobilités (8 cat A, 5 cat B, 2 cat C).
- Service Amélioration Réseaux Mobilités (3 cat A, 2 cat B, 1 cat C).

Enjeux et objectifs :

- Développement d'un réseau bus express

L'amélioration du réseau TBM et son développement par des liaisons bus express représentent deux des principaux objectifs de la stratégie mobilités. L'objectif global à horizon 2030 du mode transports en commun est une part modale de 17 % (aujourd'hui 12 %).

La direction pilote actuellement plusieurs projets opérationnels de liaisons TC en phases études détaillées ou travaux ; extension tram A vers l'aéroport, liaison bus express Bordeaux Centre-Saint Aubin de Médoc, liaison bus express Presqu'île - Campus, Technobus en extra rocade (ex BNSP), ligne bus express pont à pont de la circulaire des boulevards.

Les projets en phases concertation, post-concertation ou consultation de maitrises d'œuvre sont notamment : la liaison Pellegrin-Thouars-Malartic, les extensions de bus express pour la desserte de Gradignan, la desserte des quartiers ouest de Saint Médard en Jalles, la ligne de bus Blanquefort-Parempuyre, le transport par câble entre Lormont/Cenon et Achard, l'aménagement de la route de Toulouse, la lianes 11 avenue Marcel Dassault à Mérignac.

- Mise en œuvre du 3ème plan vélo :

Les nouvelles actions du réseau ReVE visent à réaliser des aménagements et itinéraires cyclables différemment, avec continuité, uniformité, signalétique et services associés. L'objectif de part modale à horizon 2030 est de 18% (8 % aujourd'hui).

Le réseau projeté fait 250 km avec 13 itinéraires envisagés. Deux axes jugés prioritaires sont actuellement portés par la direction. En lien avec la direction de la multimodalité, la direction conduit la mise en œuvre d'actions du réseau ReVE tant en phase études qu'en phase travaux.

Les Chefs de projet auront pour missions principales de :

- Conduire des opérations, des études préalables jusqu'à la garantie de parfait achèvement
- Piloter l'équipe projet et les agents éventuellement affectés temporairement et mis sous leur autorité fonctionnelle
- Suivre, organiser et assurer le reporting technique, budgétaire et comptable du projet au travers des outils de gestion de planning et financiers.
- Participer aux réunions des instances métropolitaines, commissions mobilités, commissions transports,
- Préparer et animer les comités de pilotage, comités techniques de suivi, réunions d'avancement en interne ou dans les communes, revues de projet avec le maître d'œuvre et les prestataires/AMO
- Instruire et suivre les procédures réglementaires de commande publique, environnementales et foncières nécessaires (étude d'impact, DUP, évaluation environnementale, évaluation socio-économique, bilan monétarisé). Instruire la levée des préalables au démarrage des travaux, en lien avec les services prestataires ou instructeurs de l'Etat.
- Suivre la clôture des contrats sur les plans financiers, patrimoniaux. Instruire la remise des installations aux exploitants. Assister les gestionnaires dans l'application des garanties contractuelles.

Au regard de la spécificité des postes et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de pouvoir recourir à un agent non titulaire en cas de jury infructueux.

► Direction des équipements et du patrimoine de transport

1) Service des équipements et patrimoine de transport (SSEPT)

- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « ingénieur système bus Express »**, catégorie A, filière technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PRO à créer)

La direction des équipements et du patrimoine de transport (DEPT) est en charge :

- d'une part avec le service Systèmes Equipements et Patrimoine de Transport (SSEPT – 5 cat A, 4 cat B), de la mise en œuvre des systèmes et équipements (matériels roulants, voie ferrée, équipements de courants forts et de courants faibles, billettique, système d'aide à l'exploitation, informations voyageurs, etc.) pour les grands projets de mobilités de la métropole.
- d'autre part, avec le service Bâtiments et Transition énergétique (SBTE – 4 cat A, 1 cat B, 1 cat C), de réaliser les grands équipements techniques permettant de remiser et entretenir les matériels roulants, bus et tramway et de définir la stratégie de renouvellement de la flotte de bus vers la motorisation électrique. Par ailleurs, le SBTE pilote le déploiement du « système de transport » (matériel roulant et infrastructures de charge) pour la ligne de bus Express entre la Gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc.

Ainsi, dans le contexte du nouveau Schéma des Mobilités avec la création de 7

lignes de bus Express, pour un total de près de 100 km de ligne, une charte « bus Express » est en cours d'élaboration. Elle va permettre de définir les « standards » de ce type de ligne, en termes de véhicules, de niveaux de service attendus, et d'équipements permettant d'améliorer le service aux usagers (sonorisation, vidéosurveillance, connexion wifi, billettique, communication sécurisée entre les différents sites pour un fonctionnement optimal du réseau de bus, l'information voyageurs en station et embarquée dans les véhicules, ...). Il est nécessaire d'étudier, d'harmoniser et de déployer l'ensemble de ces équipements pour ces nouvelles lignes.

Le SBTE a terminé en novembre 2021 un dialogue compétitif, qui a duré près de 2 ans, pour aboutir à une solution technique qui définit le matériel roulant et ses infrastructures de charge associées, pour la ligne Bordeaux Saint-Jean / Saint-Aubin-de-Médoc, préfigurant ainsi le système de transport pour l'ensemble du réseau de bus express.

La transformation d'un bus thermique en bus 100% électrique ne se résume pas à un simple changement de motorisation. La maturité actuelle des solutions 100% électriques pour les bus nécessite en effet de pouvoir optimiser la charge dans les dépôts, voire en terminus. Il faut alors déployer des dispositifs de supervisions des installations de charge afin de contrôler le niveau d'autonomie des véhicules à leur arrivée au dépôt et garantir leur re-départ avec une charge suffisante pour assurer le service attendu. C'est le principe du smart charging (ou charge intelligente). En ligne également, le poste de commande central des bus doit savoir en permanence si un bus doit se charger en terminus ou non (supervision). Ces deux nouvelles fonctionnalités doivent être déployées sur l'ensemble des sites : dans les dépôts bus existants (dépôt du Lac) ou en cours de réalisation (Lescure et Floirac) pour les dispositifs de smart charging, et sur toutes les lignes de bus Express pour la supervision (coordination des smart-charging, des véhicules et des chargeurs en terminus).

La mise en place d'un système de transport basé sur des bus 100% électriques avec des recharges en terminus et en dépôt, et la déclinaison de la charte « bus Express », avec l'étude et le déploiement des équipements associés sur le territoire métropolitain requièrent des compétences complémentaires et mobilisent des moyens supplémentaires que les équipes en place ne peuvent pas assumer.

Il est proposé la création d'un poste d'ingénieur « systèmes bus Express » (catégorie A), sous la forme d'un contrat de projet de 4 ans, rattaché au service SSEPT de la direction DEPT

Il aura notamment en charge :

- L'application et le suivi de la charte « bus Express » pour la thématique « systèmes »,
- L'étude, l'harmonisation et le déploiement de l'ensemble des équipements permettant d'améliorer le service aux usagers,
- La supervision des dispositifs de charge en terminus de lignes et en dépôt (smart charging).

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► Direction de la Multimodalité

La Direction de la Multimodalité est constituée d'un directeur auquel est associé un chef de projet RER métropolitain et une assistante, du Service Etudes Marketing et Animations Territoriales (SEMAT) et du Service Modes actifs (SMA).

1) La Direction

- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chargé de mission ferroviaire »**, catégorie A, filières administrative et technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal/attaché/attaché territorial), cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux (PRO à créer)

Le projet de RER métropolitain s'apparente aujourd'hui à un programme d'actions portant sur les infrastructures, les gares (comme Talence Médoquine mais aussi le niveau de services des pôles d'échanges), le matériel roulant mais aussi des sujets transversaux comme la tarification, les études réglementaires, les services annuels...

Si le projet de RER Métropolitain comporte deux volets ferroviaire et routier (car express), le renfort ponctuel d'un cadre A serait ciblé sur la partie ferroviaire au regard du grand nombre d'études à mener et du suivi d'actions en cours ou récemment lancées qu'il convient désormais de suivre dans leur phase opérationnelle.

La mission générale du/de la chargé de mission ferroviaire est la suivante : travailler en collaboration avec le chef de projet RER Métropolitain pour contribuer à la démarche partenariale et aux activités internes à la Métropole sur les différentes études et projets ferroviaires inscrits dans le programme d'actions de la Métropole. Il devra en outre piloter et/ou contribuer aux différentes études de transports collectifs et d'intermodalité sur la thématique ferroviaire.

Plus spécifiquement, le chargé de mission ferroviaire aura pour missions :

- Contribuer au pilotage du projet de RER métropolitain,
- Mener et contribuer aux différentes études du RER métropolitain et à des études de transports collectifs notamment ferroviaire,
- Contribuer au pilotage et aux études de l'opération des AFSB.

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

2) Le Service études, marketing, animations territoriales (SEMAT)

- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chargé de mission Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) »**, catégorie A, filières technique et administrative (grade d'ingénieur/ingénieur principal/attaché/attaché territorial), cadre d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux en contrat de projet de 4 ans (PRO à créer)

Le SEMAT est composé actuellement de 8 agents et organisé en 2 centres : le centre Etudes et le centre Marketing. Le centre Marketing compte 4 agents (1 cat A, 1 cat B et 2 cat C). Le centre est chargé de la promotion et sensibilisation des

différents publics aux mobilités alternatives et de l'accompagnement des entreprises dans le cadre de l'élaboration et du suivi des Plans de Mobilité Employeurs (PDM-E).

A ce titre, il :

- Assure la promotion de la politique de mobilité,
- Anime les relations institutionnelles et partenariales ainsi que les réseaux et communautés ;
- Développe le conseil en mobilité : promotion des outils d'aide à la mobilité,
- Suscite et accompagne les plans de mobilités (PDE, PDIE, contrat employeurs-salariés, plans de quartier, public spécifique ...),
- Anime le club de la mobilité
- Aide à la mise en œuvre des actions des entreprises

Face à la montée en puissance des enjeux de déplacements quotidiens sur le territoire, le schéma des mobilités a fixé l'objectif d'un total de 400 Plans de mobilité employeurs (PDM-E) sur la métropole, de 30 PMIE et la signature de 10 pactes mobilité à l'horizon 2030 (90 Plans de mobilité adoptés à ce jour). Cette ambition suppose d'accompagner un nombre beaucoup plus important d'entreprises qu'aujourd'hui et nécessite un renfort des effectifs actuels du centre marketing. La mission dévolue au nouveau chargé de mission supposant des qualités techniques et relationnelles élevées, un agent de catégorie A de formation supérieure (bac +5) en transports / urbanisme / aménagement du territoire / développement local ou école de commerce est recherché.

Le Chargé de mission PMIE aura pour missions principales de :

- Accompagner, évaluer et piloter les Plans de Mobilité Inter-Entreprises déjà engagés auprès des entreprises des secteurs des OIM Bordeaux Aéroport et Bordeaux Inno Campus (60 entreprises, 23 000 salariés) en déclinant la méthodologie d'accompagnement métropolitaine en lien avec les équipes projet des OIM et les agents du Centre Marketing concernés.
- Assurer l'impulsion et le pilotage de nouvelles démarches de PMIE sur le territoire de l'OIM Rive Droite, notamment sur trois zones d'emplois identifiées dans les Contrats de Co-Développement : zone portuaire de Bassens, zones d'emplois d'Artigues-près-Bordeaux, future ZAC Barbère à Ambarès-et-Lagrave,
- Renouveler le partenariat des Pactes Mobilité contractualisés à ce jour avec trois principaux employeurs du territoire métropolitain (CHU, Cdiscount, Caisse des Dépôts), en lien avec le chargé de projets, qui en assure le suivi opérationnel.
- Engager des négociations autour de nouveaux Pactes Mobilité avec des entreprises des OIM, en collaboration avec la Responsable de Centre et les animateurs de l'équipe Marketing.
- Proposer et promouvoir l'outil de diagnostic automatisé en matière de Plans de Mobilité acquis par Bordeaux Métropole dans le cadre des PMIE et contribuer à sa diffusion auprès des entreprises

- Contribuer avec la Responsable de Centre au suivi et à l'adaptation de cet outil aux besoins métropolitains : nouvelles fonctionnalités de partage de trajet, outil de dépôt et observatoire des PDM-E/PMIE...

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

3) Le Service modes actifs (SMA)

- **Création d'un poste de chargé de mission plan marche et valorisation modes actifs**, catégorie A, filières administrative et technique administrative (grade d'ingénieur/ingénieur principal/attaché/attaché territorial), cadre d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs territoriaux, ouvert aux contractuels (PER à créer)

Le SMA est composé de 7 agents permanents (4 cat A, 2 cat B et 1 cat C). Il est chargé de l'élaboration, la conduite et la coordination de la mise en œuvre de la politique en faveur du développement des modes actifs, traduites dans le 1^{er} plan marche et le 3^e plan vélo métropolitains approuvés le 26 novembre 2021.

Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche métropolitain le 26 novembre 2021, avec 19 actions à mettre en œuvre pour développer la marche et améliorer les conditions de circulation à pied dans la Métropole.

Ces nouvelles missions et ce surcroît d'activité nécessitent un renfort au sein du Service modes actifs pour être l'interlocuteur privilégié du service pour la marche, pour les autres services et directions de la Métropole, les communes ou encore les partenaires associatifs ; et conduire, encourager et/ou coordonner l'ensemble des actions prévues au Plan marche, conduites par le service.

Plus spécifiquement, le chargé de mission Plan marche et valorisation des modes actifs aura pour principales missions :

- Piloter et coordonner la mise en œuvre du Plan marche métropolitain,
- Valoriser les actions et les résultats des politiques métropolitaines en faveur du vélo et de la marche,
- Participer aux missions administratives du service et être force de proposition sur le plan budgétaire.

Afin de créer du lien avec l'ensemble des thématiques du service et répondre à un besoin grandissant de valorisation des actions menées par la métropole pour les modes actifs, le chargé de mission pourra également travailler à la création de nouvelles données/indicateurs quantitatifs et qualitatifs et contribuer à leur visibilité et valorisation avec le relai de la Direction de la Communication (production de documents, site Internet, publications sur les réseaux sociaux...)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► Direction de la Signalisation – Service Action Territoriale – proposition de modification d'organigramme

1) Service Action territoriale

- **Création d'un contrat de projet de 4 ans « chargé d'opération pour le suivi des projets en signalisation routière dans le domaine des modes actifs et de la ville apaisée »**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens en (PRO à créer),
- **Création d'un poste de surveillant de travaux en charge de la gestion du parc d'arceaux vélos**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER à créer)

La Direction de la Signalisation (2 cat A, 13 cat B, 62 cat C) est constituée du Service Travail en Régie et du Service Action Territoriale.

Ces deux services sont fortement impliqués dans la réalisation sur le terrain du schéma des mobilités et en particulier la mise en œuvre du plan marche et du plan vélo des mobilités actives ainsi que dans le développement du linéaire des couloirs bus. Ces missions représentent un surcroît d'activités pour cette direction déjà mobilisée par plus de 1000 projets par an.

La direction signalisation est en charge de la maîtrise d'œuvre opérationnelle pour assurer la réalisation sur le terrain des travaux de signalisation.

Les interventions nouvelles inscrites au schéma des mobilités vont concerner les 28 communes de la métropole. Pour mener à bien ces actions et leur mise en œuvre opérationnelle, il apparaît indispensable de renforcer la direction avec la constitution d'un binôme composé d'un chargé d'opération associé à un surveillant de travaux.

Ce binôme serait rattaché directement à la Responsable du Service Action Territoriale afin d'avoir une vision globale et transversale sur l'ensemble de la Métropole pour garantir une certaine homogénéité dans les projets et leur mise en œuvre sur les 28 communes.

- Le/la chargé(e) d'opérations aura pour mission le suivi des projets issus du schéma des mobilités dans les actions de mises en place de signalisation. Dans ce cadre, il/elle assure le lien entre le Bureau d'études et le ou les centres travaux concernés et réalise la maîtrise d'œuvre des travaux de signalisation horizontale et verticale, qui lui sont confiés. Il s'agit de missions de travaux et de gestion de chantiers en collaboration avec des chefs de projets pour des opérations sur le territoire Métropolitain et les 28 communes qui le compose.

Le/la chargé(e) d'opérations assurera le suivi des projets. Il/elle aurait pour principales missions :

- Assurer le lien entre les Centre Travaux et le bureau d'études pour la réalisation des plans et la mise en œuvre opérationnelle
- Assurer le lien avec la Direction de la Multimodalité et notamment la mission Modes Actifs
- Assurer le lien avec les mairies et les pôles territoriaux
- Suivre la mise en œuvre côté signalisation du plan vélo
- Assurer la mise en œuvre côté signalisation dans le domaine de la marche et des villes apaisées (ville 30 km/h, zones 30 km/h, etc.)
- Gestion des plannings, suivi administratif et financiers des projets

- Alimentation de la base de données et production d'indicateurs associés
- Le/la surveillant(e) de travaux aura pour principales missions :
 - Les travaux de pose et de gestion du parc d'arceaux vélos (objectif fixé à 1800 arceaux vélos par an)
 - Recherche de sites en lien avec les communes
 - Démarches préalables avec les gestionnaires de réseaux (DT/DICT)
 - Sollicitation d'arrêtés
 - Coordination avec les services en charge de la voirie pour la réalisation d'ilots de protection
 - Direction de l'exécution des travaux de pose
 - Alimentation de la base de données
 - Organisation de la maintenance.
 - Suivi des travaux en lien avec le/la chargé(e) d'opérations plan vélo en tant que de besoin.

Au regard de la spécificité des postes et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► Direction voirie ouvrages d'art – Services ouvrages d'art

1) Service ouvrages d'art

- **Création d'un poste de responsable des études**, catégorie A, filière technique (grade d'ingénieur/ingénieur principal), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, ouvert aux contractuels (PER à créer)

Le service ouvrages d'art est constitué de deux centres : le centre maintenance et le centre études et travaux neufs. Le centre maintenance (4 cat B, 2 cat C) est chargé de l'inspection, de la gestion et de l'entretien de notre patrimoine, le centre études et travaux neufs (1 cat B, 3 cat C) de conduite d'opération ou de maîtrise d'œuvre pour des travaux de grosse réparation ou des ouvrages neufs.

Quatre agents sont également placés directement auprès du chef de service :

- L'adjoint au chef de service (cat A), plus particulièrement affecté à la supervision de toutes les opérations concernant le Pont Jacques Chaban-Delmas, ainsi que sur le volet génie civil du Pont Simone Veil.
- Le chargé d'opérations dans le domaine électromécanique (cat B), responsable notamment du suivi et de l'exploitation du pont Jacques Chaban Delmas,
- Le chargé de visite des ouvrages emblématiques de la métropole (cat C), et responsable de la tenue du planning des levées du pont Jacques Chaban-Delmas, et de la communication de ces informations.
- L'assistante administrative du service ouvrages d'art (cat C).

La mise en œuvre de la stratégie de mobilité métropolitaine en cours de concrétisation verra la réalisation de nouveaux ouvrages remarquables :

- Pont Simone Veil
- Passerelle de l'A63 entre Pessac et Gradignan et ses rampes (soit un ouvrage d'art de 180m de longueur totale d'ouvrages pour 3m de large) ;
- La passerelle franchissant l'A630 au niveau de l'Estey de Franc et ses rampes à Bègles (400m de long pour 3m de large)
- Un ouvrage d'art en encorbellement au pont François Mitterrand (500m de long pour 4m de large).

Par ailleurs la démarche engagée par l'état auprès de la SNCF et des collectivités territoriales permettra de clarifier la domanialité des ouvrages sans convention. Bordeaux Métropole est concerné par plusieurs ouvrages (plus de 30 ponts présentant des pathologies lourdes) dont les études et travaux sont pilotés par le service ouvrages d'art.

Enfin, l'aboutissement des projets d'aménagement des opérations d'intérêts métropolitaines et nationales (OIM et OIN) sera concrétisé par l'intégration dans le patrimoine métropolitain d'ouvrage de Franchissement et de rétablissement de voiries important.

En conséquence, au regard du dimensionnement actuel du SOA, le renfort permanent d'un cadre A (ingénieur) permettra de faire face à cet accroissement d'activité à venir, qui s'ancre pleinement dans le nouveau schéma de mobilité, générée par cette augmentation conséquente des études et du patrimoine.

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de pouvoir recourir à un agent non titulaire en cas de jury infructueux.

► Direction Circulation et Stationnement

1) Mission Stationnement et Nouveaux usages de l'automobile logistique (SNUAL)

- **Création d'un poste de chargé de projet logistique, décarbonation des mobilités VL et PL**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (PER à créer)

La Direction Circulation et Stationnement est constituée du Service Gestion du Trafic, du Service Observation/Modélisation/Rocade et de la Mission Stationnement/Nouveaux Usages de l'Automobile/Logistique. Elle gère la circulation routière et le stationnement, en luttant notamment contre la congestion routière de la métropole bordelaise, via la modélisation et l'observation du trafic, et via la gestion des 1 200 équipements de signalisation lumineuse de la Métropole (900 carrefours à feux, panneaux à message variable, jalonnement dynamique des parkings).

Plus particulièrement, la mission Stationnement et Nouveaux Usages de l'Automobile et Logistique (SNUAL) s'occupe de la politique métropolitaine (maîtrise d'ouvrage) sur les grands domaines suivants :

- Stationnement et suivi des parcs en ouvrage délégués ou régie METPARK : Suivi contractuel et technique des parkings, Validation des tarifs et des investissements, Expertise de projets urbains au besoin Observatoire du stationnement associant la métropole, les communes, les exploitants
- Covoiturage : Politique en lien avec les partenaires (département, région, nouvelle aquitaine mobilités), Création et jalonnement de nouvelles aires de stationnement réservées aux covoitureurs, aménagements de voies covoiturage en périphérie, incitations et application mobiles)
- Autopartage : Lien avec les opérateurs dont Citiz, suivi des appels à manifestation d'intérêt communaux (mise en concurrence des stations sur domaine public, extension de l'offre)
- Mobilité électrique : Maitrise d'ouvrage des bornes de recharges électriques sur voie publique, suivi de l'exploitation et implantations, schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques, équipement des Etablissement Recevant du Public avec parking et extension de l'offre de bornes
- Logistique urbaine : Politique globale, lien avec les acteurs institutionnels et expertise, Expérimentation et actions innovantes (organisation des livraisons et des flux, livraisons à vélos, limitation des nuisances, centre de mutualisation, espaces de proximités...)

L'équipe actuelle est constituée de 3 agents de catégorie A et un agent de Catégorie B :

- 1 A Responsable de mission, assurant un rôle de coordination, d'expertise stationnement et bornes de recharge / Logistique
- 1 A Chargée de suivi administratif et financier de la régie et des DSP
- 1A Chef de projet Logistique et IRVE
- 1 B Chargé de projet infrastructures « stationnement / covoiturage »

Le schéma des mobilités adopté en septembre 2021 met en avant différentes inflexions, dont la diversification des solutions de mobilité avec un renforcement significatif des actions en matière de mobilité partagée (Fiche action N°14) et en matière de logistique urbaine. Cette thématique, liée entre autres à celle de la circulation des poids lourds est au cœur de plusieurs fiches actions notamment à l'échelle des centralités urbaines (Fiche 12 "Apaiser l'intra rocade et les centralités urbaines, mieux intégrer les enjeux attachés au stationnement" Fiche 17 "Optimiser la logistique urbaine" Fiche 18 " Utiliser le potentiel offert par le fleuve") Enfin l'enjeu stratégique de décarbonation des mobilités (Fiche 19), impacte significativement les actions de la mission SNUAL.

Il y a d'ores et déjà des besoins non pourvus en termes d'accompagnement des acteurs professionnels et de nouveaux projets de la logistique urbaine (plan de circulation PL, espaces logistiques/centre de mutualisation, évolution de la réglementation et de la gestion des contrôles d'accès, cyclo logistique, logistique fluviale...). La feuille de route logistique urbaine dont la rédaction débute, va ainsi permettre de relancer le dialogue avec les acteurs institutionnels concernés et lancer de nouvelles actions opérationnelles.

La transition énergétique et l'enjeu de décarbonation des mobilités des véhicules tant pour les mobilités des personnes (services d'infrastructure de recharge électriques) que celles des marchandises (évolution des flottes logistiques et des véhicules des acteurs économiques (artisans, commerçants ...)) nécessitera aussi un accompagnement plus poussé des communes et des acteurs économiques par la Métropole.

Il est donc proposé de créer 1 poste de technicien (catégorie B) chargé de projet « logistique / décarbonation des mobilités VL et PL ». Ce poste permettrait d'appuyer le chef de projet Logistique et Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) en menant des analyses territoriales, en structurant les expérimentations et en contribuant aux projets identifiés par les partenaires. Il contribuerait à l'amélioration des données cartographiques, en produisant et valorisant des éléments de suivi et d'aide à la décision cartographiés.

Il serait aussi mis à contribution pour le dialogue avec les acteurs professionnels concernés par les livraisons et les communes.

Le/la chargé(e) de projet logistique / décarbonation des mobilités VL et PL, aura pour missions principales de :

- Proposer et suivre des expérimentations et des actions pérennes pour faire évoluer les livraisons en centre-ville ;
- Mener des études et des projets d'évolutions relatives à la gestion des flux PL sur les voiries métropolitaines ;
- Réaliser et actualiser des cartographies SIG et des traitements de données notamment sur les IRVE privées, les aires de livraisons et sites de mutualisation, les différentes mesures réglementaires concernant les Poids Lourds (liste non exhaustive) ;
- Contribuer au suivi des projets des partenaires internes (développement économique) et externes (MIN, METPARK, Convention avec La poste, projets avec les acteurs du transport ...) ;
- Contribuer aux relations avec le monde économique (association de commerçants, chambre de commerce et d'industrie / chambre des métiers et de l'artisanat).

Ce poste sera un complément plus orienté « services et études de circulation » du technicien chargé de projet actuel, lequel est davantage orienté sur les infrastructures, concernant les domaines du stationnement et du covoiturage). Les synergies entre les sujets transversaux de la mission SNUAL seront ainsi renforcées, sous le pilotage du chef de mission.

La Mission Stationnement et Nouveaux usages de l'automobile logistique (SNUAL) passerait de 4 à 5 agents.

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de pouvoir recourir à un agent non titulaire en cas de jury infructueux.

► **Direction d'appui administrative et financière**

1) Service Exécution Budgétaire

- **Création d'un poste de gestionnaire comptable**, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER à créer)

Le Service Exécution Budgétaire de la Direction d'appui administrative et financière (DAAF) est composé de 14 agents :

- 2 cat A : le chef de service et un coordonnateur,
- 3 cat B : Gestionnaires Comptables
- 9 cat C : Assistants comptables

Le Service exécution budgétaire assure les missions suivantes :

- Assure la relecture des clauses financières des marchés en cours de préparation ;
- Gère l'exécution des marchés de la DG Mobilités ;
- Assure la liquidation des dépenses et des recettes de la DG Mobilités ;
- Concourt au suivi financier (pluriannuel, annuel et infra-annuel) des projets de la DG Mobilités via des tableaux de bord financier en lien avec les Maitrises d'œuvres et Maitrises d'ouvrages par projet : par exemple Bus express Saint Aubin, Pont Simone Veil, dépôt Lescure, Extension tramway Aéroport ;
- Aide aux directions opérationnelles sur le suivi des crédits de paiement de la DG mobilités et la planification prévisionnelle des Autorisations de Programme ;
- Participe à l'élaboration des différentes étapes budgétaires ;
- Aide à la formation des agents de la DG Mobilités utilisateurs sur les logiciels comptables.

Considérant la densité du plan de charge actuel et le schéma des Mobilités qui a été adopté lors du conseil métropolitain en date du 24 septembre 2021, la Direction Générale Mobilités doit faire face à une montée en puissance des projets et des études nécessaires pour décongestionner le territoire métropolitain, fluidifier les liaisons Rive Droite / Rive Gauche, offrir des alternatives aux liaisons métropole / hors métropole, décarboner les mobilités et favoriser une nouvelle gouvernance. Le renforcement du service exécution comptable de la DAAF via le poste de gestionnaire comptable (cat B) permettra d'assurer la gestion comptable des nouveaux projets de la DG Mobilités prévu par le schéma des mobilités.

Il est à rappeler que le budget 2022 alloué à la DG mobilités est d'environ 482.5 millions d'euros.

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, l'administration peut envisager, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de pouvoir recourir à un agent non titulaire en cas de jury infructueux.

► **Le financement des postes :**

Financements via le programme européen Elena :

Le programme Elena est un mécanisme européen d'assistance technique et apporte notamment son soutien aux transports durables, via des projets innovants liés aux transports urbains et à la mobilité qui permettent de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions.

Ce mécanisme est mis en œuvre par la Banque Européenne d'Investissement.

Elena fournit des aides non remboursables qui couvrent les coûts des services de développement de projets aux fins de la préparation de programmes d'investissement admissibles.

Le programme d'investissement admissible doit atteindre plus de 30 M d'euros sur une période de 4 ans (pour le domaine des transports durables). Elena financerait 90 % des coûts admissibles relevant des catégories suivantes :

- Les frais liés au personnel affecté au projet, dont les salariés nouvellement recrutés,
- Les coûts liés aux contrats de sous-traitance de services et d'expertise externes.

Le bénéficiaire final finance les 10 % restants.

Ainsi grâce à un retour positif de la BEI concernant l'éligibilité des projets que nous avons fléchés, nous prévoyons de financer, par ce programme européen, 90 % des coûts salariaux de 9 postes sur la période 2023-2026.

Financement issu du travail sur l'évolution des effectifs de la DGM à partir des départs à la retraite et des économies réalisées sur le repositionnement des agents en postes tremplin à la DGM.

Depuis plusieurs années et en partenariat avec la DRH, la DGM a mis en place un travail régulier autour de l'évolution de ses effectifs, anticipant les départs en retraite et les éventuels ajustements en termes d'organisation, venant ainsi renforcer certaines missions et services (comme la gestion du patrimoine transports). Par ailleurs, depuis 2020, la DGM a entrepris de réduire ses effectifs d'agents en renfort et pérenniser lorsque cela est possible les agents sur postes tremplins en les positionnant sur des postes permanents libérés par des départs en retraite ou de la mobilité.

Ainsi, 4 pérennisations d'agents en tremplin sont prévues en 2022 sur des postes permanents de la DGM, libérés par suite de départs en retraite.

Dès lors, la DGM verra sa masse salariale diminuée de 4 ETP en 2022 par ce travail sur l'évolution des effectifs, permettant ainsi également de financer en partie les postes créés.

Ainsi, en termes de masse salariale, sur la période 2023-2027, les 13 postes créés seraient financés à hauteur de 86 %.

II – AJUSTEMENTS DES EFFECTIFS

► **Direction de la signalisation**

1) Service Action territoriale – centre secteur ouest / Service Travail en régie

- **Transfert du poste d'assistant de gestion technique**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (PER10414) vers le Centre travaux secteur Ouest du service action territoriale
- **Evolution du poste d'assistant de gestion technique**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (PER10414) en agent de maintenance du patrimoine

Le Service Action Territoriale est composé de 5 centres dont 3 Centres Travaux qui gèrent et planifient l'ensemble des chantiers de signalisation horizontale et verticale sur les 28 communes de la Métropole. Les trois Centres Travaux disposent chacun d'un agent de maintenance du patrimoine. Ces agents ont la charge de :

- Enregistrer, analyser et traiter les demandes de travaux issues des communes : visite et contrôle sur site, demande de DT/DICT et réunion sur chantier,
- Déclencher les interventions correspondantes en serrurerie et en marquage en lien avec les agents de maîtrise sectoriels,
- Faire remonter les informations aux responsables de secteur d'unité géographique,
- Enlever les panneaux abîmés et tombés au sol,
- Vérifier la bonne exécution des travaux donnés aux équipes,
- Exécuter et répondre aux demandes urgentes d'intervention provenant de GDU et des communes,
- Mettre à jour le logiciel de référencement des panneaux de signalisation, GRS.

Un agent de maintenance du patrimoine traite plus de 1000 demandes d'interventions par an sur son secteur.

Le Centre travaux secteur Ouest est composé actuellement de 7 agents : le responsable de Centre, 1 technicien, 4 surveillants de travaux et de **1 agent de maintenance du patrimoine (agent en position de renfort dont le départ à la retraite est prévu au 1er juillet 2022)**.

Face à la montée en puissance des demandes d'interventions liées notamment à l'outil GDU que renseignent les communes pour leurs propres demandes mais aussi celles des usagers et habitants, il apparaît nécessaire de pérenniser le poste d'agent de maintenance du patrimoine, actuellement poste en renfort, afin d'être en capacité de répondre aux interventions d'urgence et aux demandes des différentes mairies.

Pour ce faire, un poste (PER10414), catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents techniques, sera transféré du service travail en régie vers le service action territoriale - centre travaux secteur ouest. Ce poste évoluera sur des missions de maintenance du patrimoine afin de remplacer l'agent en position de renfort.

En parallèle, les tâches d'assistant de gestion technique DT/DICT seront maintenues et assurées par un autre agent du service travail en régie.

2) Service Action territoriale

- **Transformation du poste de Surveillant de Travaux**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise du centre travaux secteur Centre (PER05960) en un poste de Chargé d'opérations, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au sein du centre du bureau d'étude (PER à créer).

Ce service est très impliqué dans la réalisation sur le terrain des actions d'études et opérationnelles du schéma des mobilités et en particulier la mise en œuvre du plan vélo et du plan marche des mobilités actives ainsi que dans le développement du linéaire des couloirs bus. Ces missions représentent un surcroît d'activités pour cette direction déjà mobilisée par plus de 1000 projets par an. Chaque année, la proportion d'études est en augmentation de 20 % en moyenne.

Pour mener ces différentes études, le centre bureau d'étude a bénéficié depuis le 1^{er} avril 2021 de l'apport d'un technicien positionné en poste tremplin.

Les interventions inscrites au schéma des mobilités concernant les 28 communes de la métropole nécessitent pour la direction de la signalisation de pérenniser ce poste de chargé d'opérations.

La transformation du poste de surveillant de travaux du secteur centre (départ en retraite pour invalidité de l'agent) en un poste de chargé d'opérations permettra, d'une part, d'assurer le surcroît d'études et, d'autre part, de pérenniser un agent actuellement en poste tremplin.

Missions du chargé d'opérations au sein du centre bureau d'étude :

Le chargé d'opération aura en charge la réalisation d'avis techniques sur des projets portés notamment par les pôles territoriaux ou dans certains cas par la Direction Générale Mobilités, comme le REVE notamment. Au sein du centre bureau d'étude, il pilotera la réalisation des études en signalisation liées au schéma des mobilités sur les 28 communes. Il donnera aux projecteurs les instructions pour la réalisation des plans et s'assurera du respect de la réglementation. Enfin, il assistera les responsables de centres travaux lors des réunions avec les mairies afin de proposer des solutions aux problématiques de mobilités en lien avec la signalisation : discontinuités cyclables, couloirs bus, etc.

► Direction Voirie Ouvrages d'art

1) Service Ouvrages d'art

- **Transformation du poste de responsable du centre étude et travaux neufs**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux (PER05868) en responsable du centre étude et travaux neufs, catégorie A, filière technique (grade ingénieur/ingénieur territorial), cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PER à créer),
- **Transformation du poste d'agent d'entretien**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques (PER05879) en poste de surveillant de travaux, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise

Le service ouvrages d'art est constitué de deux centres : le centre maintenance et le centre études et travaux neufs. Le centre maintenance (4 catégories B, 2 catégories C) est chargé de l'inspection, de la gestion et de l'entretien du patrimoine métropolitain soit 500 ouvrages d'art, le centre études et travaux neufs (1 catégories B, 3 catégories C) chargé de la conduite d'opération ou de maîtrise d'œuvre pour des travaux de grosse réparation ou des ouvrages neufs.

Quatre agents sont également placés directement auprès du chef de service :

- un agent catégorie A - ingénieur, adjoint au chef de service, plus particulièrement affecté à la supervision de toutes les opérations concernant le Pont Jacques Chaban-Delmas, ainsi que sur le volet génie civil du Pont Simone Veil,
- un agent catégorie B - technicien chargé d'opérations dans le domaine électromécanique, responsable notamment du suivi et de l'exploitation du pont Jacques Chaban Delmas,
- un agent catégorie C – agent de maitrise, chargé de visite des ouvrages emblématiques de la métropole, et responsable de la tenue du planning des levées du pont Jacques Chaban-Delmas, et de la communication de ces informations,
- Un agent catégorie C – adjoint administrative - assistante administrative qui assure le secrétariat du service.

Les missions du centre études et travaux neufs portent sur la réalisation des études et travaux pour la réhabilitation ou la construction d'ouvrages d'art. Ces missions nécessitent des compétences techniques dans la conception, le dimensionnement structurel et l'exécution des projets d'ouvrages.

Aussi, le parc d'ouvrages de Bordeaux métropole est vieillissant (la majorité des ouvrages datant d'après-guerre ont atteint leur durée de vie escomptée), et nécessite une attention technique particulière pour garder le patrimoine en bon état.

Enfin, le patrimoine augmente de manière conséquente avec la construction de nombreuses passerelles, des murs de soutènement, des ponts et les transferts d'ouvrages.

Face à cet accroissement d'activité et à la nécessité d'une forte expertise technique, il est indispensable de transformer le poste de responsable du centre étude et travaux neufs de catégorie B – technicien, en poste de catégorie A - Ingénieur.

Par ailleurs, il est proposé la transformation du poste d'agent d'entretien (catégorie C – adjoint technique), en poste de surveillant de travaux (catégorie C – agent de maitrise).

L'entretien des locaux du service étant dorénavant assuré par la direction des bâtiments.

Cette transformation nécessaire, permettra de fiabiliser les missions de surveillance sur le terrain des opérations de réparation ou de construction d'ouvrages (suivi et contrôle du chantier avec formalisation de carnets et journaux de chantier) et d'absorber l'accroissement du patrimoine en cours et à venir.

De plus, cette transformation envisagée permettra de pérenniser un agent en poste tremplin qui assure déjà de manière parfaitement opérationnelle des missions de surveillance de travaux.

2) Service Voirie

- **Ouverture des postes de « maître opérateur »**, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (**PER05710 et PER05690**) au cadre d'emplois des agents de maîtrise et aux non-titulaires
- **Ouverture des postes de « maître opérateur »**, catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise (**PER05715 – PER05713 – PER05718 – PER05702 – PER05723**) au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et aux non-titulaires
- **Ouverture du poste de « maître opérateur »** catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise (**PER05720**) aux non titulaires

Compte-tenu des missions attendues sur ces postes, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

▣ Direction de l'exploitation

- **Ouverture du poste de responsable de service**, catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (**PER05726**) aux non-titulaires

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

▣ Direction de la signalisation

- **Ouverture du poste de « chargé d'études signalisation, adjoint au responsable de centre »**, catégorie B, cadre d'emploi des techniciens territoriaux, filière technique (**PER05917**) aux non-titulaires sur contrat de 3 ans.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

▶ Direction d'appui administrative et financière

1) Service passation et suivi des marchés

- **Transformation d'un poste d'instructeur marchés publics**, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER12576) en poste de chargé de la commande publique, catégorie A, filière administrative (grade attaché/attaché territorial/directeur), cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER à créer) au sein du centre passation et suivi des marchés.

Le service passation et suivi des marchés de la DAAF assure l'instruction des marchés publics pour les besoins de la DGM. Ces marchés sont souvent complexes, d'un montant important, et rattachés à des grands projets de la métropole, dans le domaine des transports et de la mobilité (ponts, tramway, bus, vélo, marche, transport par câble, transport fluvial).

Le service est composé notamment de 4 instructeurs marchés publics (catégorie B). Ils sont en charge de la passation des marchés publics et des avenants de tous types et de tous montants, pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros sur des marchés complexes, et sur des grands projets.

L'arrivée de nouveaux projets dont certains jamais réalisés jusqu'à alors par la Métropole (transport par câble, transport fluvial, plan vélo, plan marche...), alliée à la complexification croissante de la réglementation de la commande publique et des marchés (développement

durable, RGPD, propriété intellectuelle), entraînent progressivement les missions des instructeurs marchés publics à un niveau supérieur de celui attendu sur un poste de cette catégorie (cat B)

Cette situation génère un besoin accru relevant des missions d'un poste de catégorie A : la transformation d'un poste cat B en cat A permettra de confier à l'agent des missions renforcées de conseil marchés dans les équipes grand projet, sur l'allotissement, la stratégie d'acquisition, et l'ingénierie des contrats.

Ceci permettra une montée en expertise des missions réalisées par le service, en lien direct avec les nouvelles thématiques qui sont confiées à la DG Mobilités dans le domaine des transports et déplacements.

La transformation du poste de catégorie B en catégorie A est compensée par la suppression d'un poste renfort au 01/10/2022. En effet, grâce à un travail mené avec la DRH, un agent a pu être accompagné pour mettre en œuvre son départ à la retraite.

	Postes créés				Postes supprimés				Solde
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	
Direction Grands projets mobilités	3	1		4				0	4
Direction des équipements et du patrimoine de transport	1			1				0	1
Direction de la multimodalité	3			3				0	3
Direction de la signalisation		2	1	3			1	1	2
Direction voirie ouvrage d'art	2			2		1		1	1
Direction circulation et stationnement		1		1				0	1
DAAF	1	1		2		1		1	1
									13

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

VU la loi N°84-53, et ses articles 3-3-1 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le comité technique en date du 16 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés.

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée.

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	